

# Comité Technique Ministériel 30 avril 2014

## **Proposition de délibération des représentants du personnels élus au CTM CGT, Solidaires, FO ,CFDT et UNSA/CFTC relative à la saisie du CHSCTM des problématiques de conditions de travail engendrées par la mise en place des CSRH et le déploiement de SIRHIUS.**

Il y a quelques mois, M. Le DRIAN annonçait l'abandon du logiciel LOUVOIS au sein du Ministère de la Défense en raison des nombreux dysfonctionnements observés et de leurs impacts sur les conditions de vie des agents, des soldats et de leur famille du ministère.

En début d'année, M. AYRAULT annonçait l'arrêt du développement du logiciel interministériel de paye à l'ONP.

Il n'en reste pas moins que la mise en œuvre des CSRH et du logiciel SIRHIUS continue au sein de nos ministères économique et financier.

Pour les fédérations syndicales CGT, Solidaires, FO et CFDT, leur déploiement a un impact important sur les conditions de travail des agents de nos ministères. Nous faisons le constat d'un bilan négatif pour tous les agents, qu'ils travaillent dans les CSRH ou qu'ils aient besoin de faire appel à ceux-ci. A l'INSEE, les agents ont aussi fait le constat de défaillances majeures dans le fonctionnement de SIRHIUS.

C'est pourquoi les représentants du personnels du CTM, demandent à ce que le CHSCTM soit saisi de ces questions dans le cadre de l'article 34 du décret de 1982 modifié afin qu'il puisse faire des recommandations pour :

- corriger les effets négatifs déjà observés sur les CSRH déjà en place
- formuler des recommandations de nature à améliorer les conditions de travail dans les CSRH à mettre en place
- formuler des recommandations d'amélioration de fonctionnement de SIRHIUS au vu de l'expérimentation effectuée à l'INSEE

Une saisine effective du CHS CTM serait par ailleurs un gage de la volonté politique d'engager le ministère dans une véritable politique de prévention des risques psycho-sociaux et serait pour nous significative au moment où se déroule les négociations pour la signature d'un accord ministériel sur ce thème.

CTM du 30 avril 2014